



1312 - L'usage du dentifrice n'invalide pas le jeûne pourvu qu'il n'atteigne pas la gorge

question

Est-ce que l'usage du dentifrice pour se nettoyer la bouche pendant une journée du Ramadan annule le jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si le dentifrice n'atteint pas la gorge, il ne rompt pas le jeûne.

Il est préférable de l'utiliser la nuit et de se contenter du cure-dent le jour. Puisse Allah nous assister tous à Lui obéir.